



# Pesto de poivron rouge



## Ingédients

- 1 poivron rouge
- 25g de parmesan
- 1 CS de pignons de pin
- Une quinzaine de feuilles de basilic
- 1 gousse d'ail
- Huile d'olive (facultatif)
- Sel, poivre

## Préparation

- Laver et sécher le poivron. Le couper en deux, retirer les pépins et membranes blanches. Déposer sur une grille et enfourner une dizaine de minutes à 220°C, la peau du poivron va noircir et gonfler un peu. Laisser un peu refroidir puis peler le poivron.

- Verser tous les ingrédients dans la cuve d'un mixeur et mixer par à coup. Ajouter de l'huile d'olive jusqu'à obtention de la texture désirée, cela reste facultatif, personnellement je n'ajoute pas d'huile d'olive !

- Ce pesto se conserve au frais filmé au contact un jour ou deux, mais le mieux reste de le préparer le jour même.



Juillet 2021

# Le Petit Journal de Beaujeu

Bulletin municipal



Chers Citoyens de Beaujeu,  
Tout d'abord je voudrais au nom du conseil municipal remercier les personnes qui nous ont accompagné, durant ces élections pour la tenue des bureaux de votes.  
Comme vous le savez la pandémie faiblie, mais n'est pas encore complètement endiguée alors préservez-vous.

Par rapport aux travaux dans le cadre du plan de relance de l'Etat, nous avons obtenu les subventions pour la salle polyvalente, pour la somme de (14 538.40 €) concernant la réfection des menuiseries (portes et fenêtres) en rénovation PVC, ainsi que l'isolation du plafond de la salle, il restera à la charge de la commune 20 %. Un appel d'offre va être lancé pour que les travaux soient réalisés avant la fin de l'année.

Nous avons aussi obtenu la subvention de l'état (la DETR) pour la somme de (24 662.00 €), qui s'élève à 50 % du projet de réfection de la toiture de l'ancienne école du Clucheret. On attend encore les subventions de la région (FRAT) qui s'élèvent à 30 % du projet.

Si le contexte le permet, la commune organisera vers la fin Août, une soirée ou un apéritif pour une rencontre conviviale.

Vous souhaitant un bon été, bien à vous,  
P.Bernardini



**DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021  
(DE 2021 010)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ATTRIBUE LES SUBVENTIONS SUIVANTES

- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 0.61 € / habitant
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Javie : 100 €
- Foire aux Tardons de La Javie : 100 €

L'association Mr Voisin créée le 17 août 2020, qui est une association musicale sur la commune de Beaujeu a envoyé une demande en mairie afin d'obtenir la salle polyvalente à titre gratuit, une journée par mois pour ses répétitions musicales. Monsieur le maire en a informé l'assemblée délibérante et a donné un avis favorable une fois que la situation sanitaire le permettra.

**Adoption du règlement des cimetières de Beaujeu (DE 2021 011)**

Cette année, le conseil municipal a mis en place un règlement intérieur concernant tous les cimetières de la commune de Beaujeu.

Après relecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de règlement annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, il décide que le règlement sera affiché avec le compte rendu du conseil municipal et sera mis à disposition en mairie. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter un règlement intérieur pour les cimetières de la commune.

**Gestion des eaux pluviales urbaines - Convention avec Provence Alpes Agglomération (DE 2021 012)**

Par délibération du 04/12/19 le Conseil d'Agglomération a été décidé de confier la gestion de cette compétence à ses communes membres pendant une durée d'un an éventuellement renouvelable une fois.

Compte-tenu des délais nécessaires au recensement exhaustif des ouvrages relevant de cette compétence présente sur son territoire et par voie de conséquence des moyens humains, matériels financiers, à transférer au titre de cette compétence, de la difficulté d'appréhender les moyens nécessaires à l'exercice de cette compétence,

PAA a décidé par délibération du 09/12/2020 de confier à nouveau la compétence des eaux pluviales aux communes pour l'année 2021. Madame La Présidente de la Communauté D'Agglomération (PAA) demande à toutes ses communes membres de passer une convention de gestion des eaux pluviales urbaines pour l'année 2021.

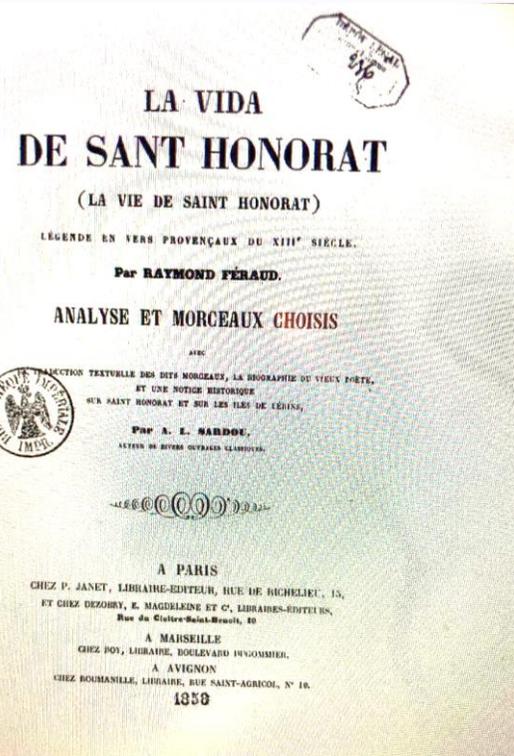
Monsieur le Maire propose de passer cette convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : **APPROUVE** les termes de la convention de gestion telle que jointe en annexe. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec la Communauté D'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA). **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que Sir Jhon Jones propriétaire sur le village de Beaujeu souhaite mettre en vente ses biens mobiliers et immobiliers pour un montant compris entre 25 000 € et 30 000 €. Monsieur le Maire ainsi que son 2ème adjoint, Monsieur Florent Crozals se sont rendus sur place afin d'apprécier le montant des travaux qui semblent très onéreux. L'assemblée ne souhaite pas donner suite par un souci de manque de moyens financiers pour le moment, aucune décision n'a été prise.

Dans la mer elle se serait jetée  
 Mais ses chevaliers la retiennent.  
 Pendant ce temps les marins rament vivement  
 Ils abordent rapidement sur l'île  
 La dame Saura déchire son manteau, ses fermoirs, sa fraise  
 Ni voiles ni parures ne résistent  
 Elle déchire ses chairs de ses mains  
 Détruisant son éclatante beauté  
 Son sang coule à ses pieds et elle ne peut retenir ses pleurs  
 Jamais on n'entendit telle plainte ni tel malheur  
 Que celui de la belle dame de haute naissance  
 Qui arrache ses blonds cheveux  
 Jusqu'à l'autel de Lérins où elle s'abat sur le pavement.  
 Jamais on ne vit un tel cri de tristesse  
 Jeté pour cause d'eau ni de feu  
 Que celui de dame Saura de Beaujeu !  
 Si vous aviez vu ses plaintes adressées aux corps saints  
 Ainsi la dolente qui ressent un tel malheur mortel  
 A cause de la perte de son enfant.  
 Certes cela lui serait à moindre douleur  
 Si elle l'avait perdu dans une autre aventure.  
 « À qui donc ferais-je reproche, alors que je l'ai tué de mes mains ?  
 Tous savent que ceci est parfaitement vrai  
 Qui m'absoudra de ce péché ?  
 Seigneur vous me l'aviez donné et moi je l'ai perdu pour vous  
 Il aurait mieux valu que je ne l'ai jamais eu  
 Et que je n'ai pas à souffrir de mon vivant  
 Telle douleur, tel désespoir !  
 Car, seigneur de véritable nature,  
 Ne fut sang de meilleur lignage.  
 A cette captive de haute naissance  
 Veuillez apporter quelque soulagement  
 Et si vous ne le faites, je vais mourir ! »  
 Le jour et la nuit plaintes et cris  
 Qu'elle proféra jusqu'au petit jour.  
 Le lendemain avec l'aube  
 Le gracieux saint Honorat apparut,  
 Posant le petit enfant, emmailloté  
 Qui pleurait, sur l'autel.  
 Le saint appela la dame :  
 « Saura, vois ici ton fils que Dieu a tiré du péril  
 Et rends-lui grâce, remercie-le, car il a exaucé mes prières. »  
 Puis le saint disparaît aussitôt en rendant son cœur à l'enfant.  
 Saura le démaillote car il est mouillé  
 Elle lui donne le sein et il le prend.  
 Maintenant voyez si en aucun lieu d'asile  
 La sainte église peut raconter, après les apôtres,  
 D'aussi grands miracles d'aucuns corps saints ?  
 C'est la raison pour laquelle, dames et chevaliers,  
 Clercs et laïcs et marchands doivent louer et bénir  
 Et les corps saints, honorer et servir  
 De toute éternité.



# Miracle à Beaujeu



Aux archives départementales, il existe un fascicule datant de 1908 comprenant un court texte non signé, mais tout porte à croire qu'il a été écrit par maître Lieutaud, notaire à Volonne. Ce texte a pour titre : *Miracles bas alpins de saint Honorat de Lérins à Riez, Oraison et Beaujeu (XIIe siècle)*

Dans ce texte, il est question de « *la Vida de Sant Honorat* », légende racontée en vers provençaux par Raymond Féraud, troubadour niçois du XIIIe siècle, publiée pour la première fois en 1874 par A-L Sardou (Nice). C'est à Lérins que Raymond Féraud acheva, en l'an 1300, *La Vida de Sant Honorat*.

L'un de ces miracles se passe à Beaujeu, au pied du Labouret. Il fût opéré en faveur de Reybaud, seigneur du pays, et de sa femme Saura (c'est-à-dire « blonde »).

## A Beljuec (Beaujeu)

Je vais vous raconter le vrai geste  
Des grands miracles que Dieu fait.  
Le preux Reybaud de Beaujeu  
Seigneur qu'il était de ce lieu  
Était religieux et grand ami parfait  
Du saint monastère de Lérins  
Et la dame son épouse, dame Saura  
Qui faisait grand bien aux pauvres gens.  
Douze ans auprès de son seigneur  
Sans avoir d'enfant ; pour cette raison un jour  
Elle fit vœu aux glorieux corps saints  
Que si Dieu lui donnait un enfant  
Elle vêtirait chaque année, le jour anniversaire de l'enfant  
Dans l'île de Lérins, les corps saints  
De saint Caprais et saint Venance.  
C'est pourquoi un enfant lui naquit  
Dont elle conçut grande joie.  
Mais, à l'anniversaire de cette naissance  
Elle partit en pèlerinage à Lérins  
A Cannes, au port, elle prend la mer  
Mais le danger de navigation lui porte crainte  
Son cœur défaille et elle se penche  
Les spasmes la font souffrir  
L'enfant qu'elle tient tombe à la mer  
Quand elle s'aperçoit du désastre

## Vote des taxes locales 2021 (DE 2021 013)

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VOTE les taxes locales pour l'année 2021 comme suite :

Taxe	Base	Taux	Produit fiscal
Foncier bâti	116 400	45.33 %	52764
Foncier non bâti	5 800	64.33 %	3 731
CFE			
		TOTAL	56 495

## Vote du Budget Primitif 2021 (DE 2021 014)

Madame Marianne PEREZ, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2021 qui reprend les excédents de l'année 2020 du budget primitif. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :** DECIDE d'accepter le Budget Primitif tel qu'il est proposé. La balance générale s'équilibre comme suit :

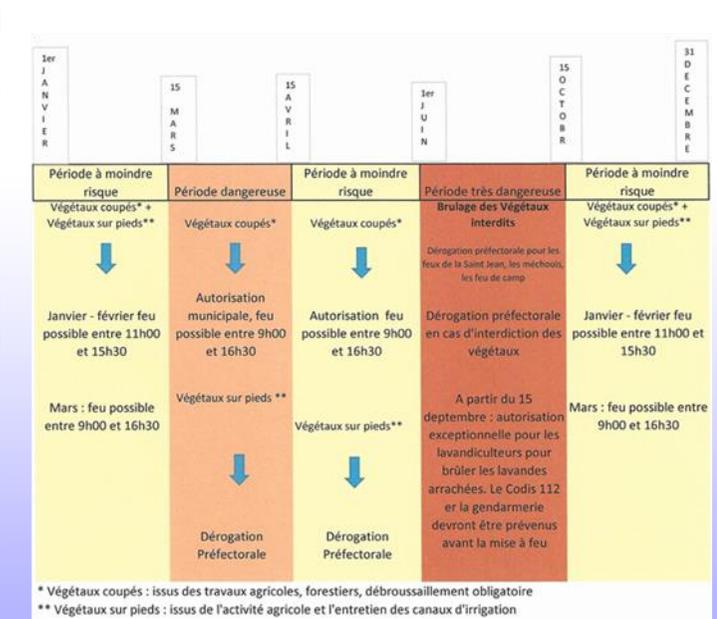
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget Principal :</b>		
Section de fonctionnement	198 576.30 €	198 576.30 €
Section d'investissement	124 944.04 €	124 944.04 €

Suite à la réunion du précédent conseil municipal du 22 février 2021, Monsieur le Maire apporte les éléments concernant la réglementation de l'emploi du feu dans les Alpes-de-Haute-Provence, plus précisément pour l'écobuage des végétaux sur pieds.

Emploi du feu dans les AHP dans les espaces exposés selon Arrêté Préfectoral 2020-021-006 du 21 janvier 2020 : Pas de feu si le vent est supérieur à 40 km/h et lors des épisodes de pollution atmosphérique.

Emploi du feu strictement interdit pour les déchets verts issus de particuliers tels que les tontes de gazon, les tailles d'arbres et d'arbustes, les feuilles et les aiguilles mortes sauf issus du débroussaillage obligatoire.

Dans les communes non soumises aux obligations légales de débroussaillage, aucun feu n'est possible chez les particuliers.



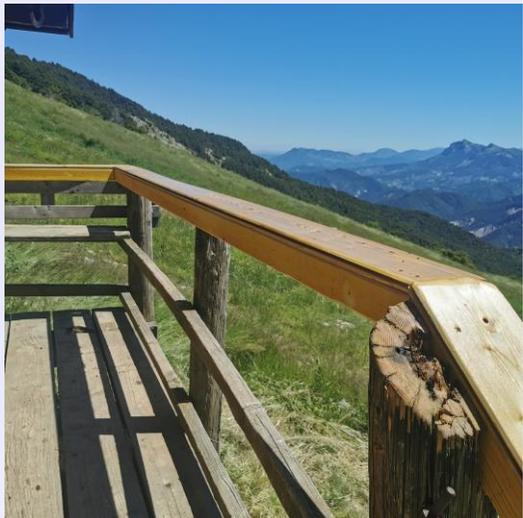
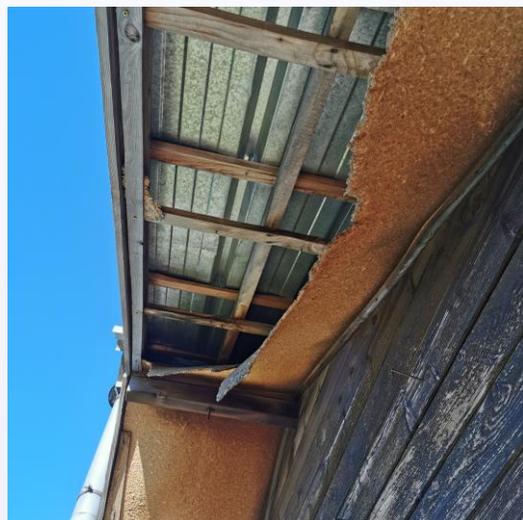
La commune demandera à Provence Alpes Agglomération d'augmenter le débit de la surverse du lavoir de ST Pierre.

Mme Sophie Gilly mentionne que la nouvelle voie communale du Clucheret qui a été refaite l'année dernière a besoin d'entretien car des herbes poussent sur les côtés. L'agent communal est actuellement en train de s'en occuper.

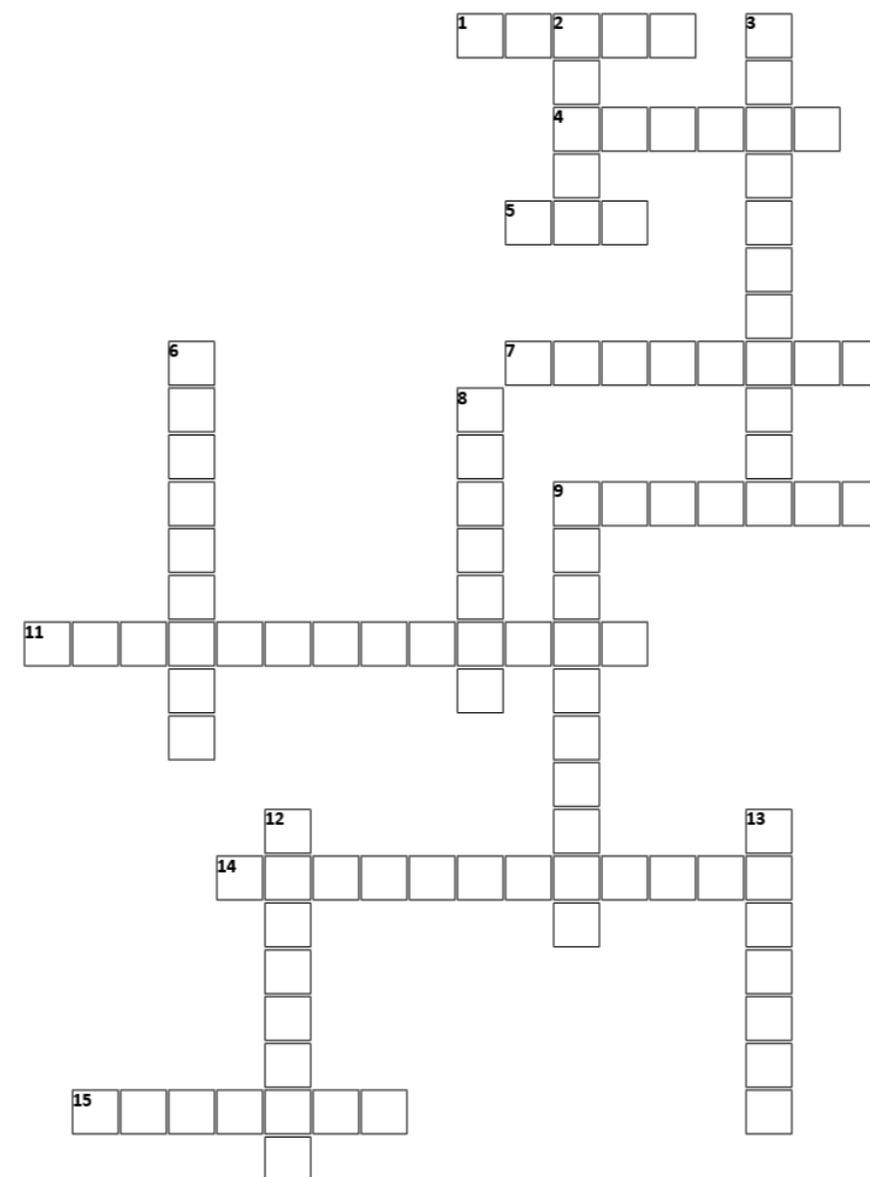


# TRAVAUX

Reprise du bardage de la cabane du Puy.



Les petits mots de Beaujeu



### Horizontal

- 1 Environ 70% du territoire en est recouvert
- 4 On y fait de bons fromages
- 5 Structure courbe due à une déformation ductile des roches que l'on observe à la sortie du Clucheret
- 7 Petit hameau de montagne aux maisons en pierres apparentes
- 9 Son sommet culmine à 2189 m
- 11 Dans la roche, oeuvre de Joan de Fontcuberta
- 14 Un lavoir, une eglise aux fresques colorées, un four à pain... Ce hameau se nomme...
- 15 Son lit traverse la Commune

### Vertical

- 2 Espace hors des villes, qui à trait à la campagne
- 3 Nom de la Chapelle du Labouret
- 6 La chapelle de ce hameau se nomme Saint-Blaise
- 8 De l'occitan bël joc
- 9 Nom des habitants
- 12 En haut du col tu es à 1240 m
- 13 Ancien hameau en ruine à découvrir en ballade au départ de Saint-Pierre



# Les petits mots de Beaujeu

Pour les enfants



[www.educol.net](http://www.educol.net)

Beaujeu	Blayeul
Montagne	Recuit
Rural	boullard
chevre	clucheret
escalle	fonfrede
fromage	geologie
labouret	mouton
saintpierre	tour



# Bienvenue

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants du hameau du Clucheret :

Mr et Mme DUPRIEZ Michèle et Jean-Noël ainsi qu'à leur fils Frédéric.

## Fleurs des champs et des talus

### LE PLANTAIN

Cette plante peut se manger en salade, relevée par un filet de vinaigre balsamique et de l'huile d'olive au thym. Elle a le pouvoir de soulager les piqûres d'ortie, tout comme l'oseille et la mauve.



### LE SAINTFOIN

Cultivé partout au début du siècle, le *sainfoin* a ensuite perdu du terrain, notamment face à la luzerne



### LE BOUTON D'OR

Le bouton d'or se retrouve dans les champs, mais également dans les prairies ou les jardins entre mai et octobre. Elle est rampante et elle se propage rapidement, car elle est adaptée à différents sols.



### LA CILENE ENFLE (ou Tapotte)

On trouve cette herbacée partout en France, sur les talus et bords de chemins





# LA TRANSHUMANCE

Ce mercredi 16 juin dernier, La transhumance de Blayeul a eu lieu à Beaujeu. J'ai eu la chance de rencontrer les éleveurs qui m'ont expliqué ce qu'est la transhumance et quelle en est l'importance. L'estive à Beaujeu dure de mi-juin à mi-octobre.

La transhumance verticale voit les troupeaux passer de la plaine (en hiver) à la montagne (en été). Elle s'effectue sur des distances réduites. C'est la principale forme de transhumance en France.

La transhumance en trois étapes ou transhumance alpine est une forme d'élevage en alpages qui permet l'exploitation optimale de la végétation d'un territoire jusqu'aux altitudes alpines.

Les éleveurs suivent la végétation avec leur bétail.

Etape 1 : La ferme

La première étape concerne la ferme principale dans la vallée, qui peut être occupée de l'automne au printemps et qui doit procurer des réserves pour l'hiver. Les régions d'alpages de cette étape sont appelées alpages inférieurs. Le bétail peut être mis à l'abri dans la ferme.



Les brebis dorment dans des parcs spéciaux fait par le berger pour la protection du troupeau.

Le berger oriente les brebis pour qu'elles mangent suffisamment sans gaspiller. Il a également un rôle de protection : il contrôle que les animaux ne s'échappent pas et qu'ils soient en bonne santé.

Berger d'Anatolie et montagnes des Pyrénées : ces chiens aident à la protection du troupeau. Ils protègent des prédateurs comme le loup par exemple.

Il y a aussi les chiens de conduite du troupeau, « aide-berger », comme le border-collie.

Les troupeaux ont un impact positif sur l'écologie : nettoyage et entretien des zones, transport de graines et propagules (animales, végétales, microbiennes et fongiques) dans leur toison, sous leurs sabots, dans leur tube digestif.

Quatre éleveurs se sont regroupés pour cette occasion : Gaec Richaud (Marc, Véronique, Sandra), SCEA des Combes (Christophe Chailan et Valérie André, Gaec Clos de Jaline (Ghislain, Patricia et Jérémie Ughetto) et Jean-Gilles Ruit.

Au total c'est 1800 bêtes qui ont été conduit sur les chemins de Blayeul : essentiellement des brebis mérinos et quelques préalpes. Ce type d'ovins de petite taille se déplace plus facilement, mange en plus petite quantité et est adapté à nos massifs et à la végétation présente.

Tous les éleveurs se donnent rendez-vous au pied de l'estive ainsi que les personnes souhaitant participer à cet événement. Tous ensemble partent pour la montagne. La transhumance est un moment de partage et d'échange entre les éleveurs et les habitants de la vallée. L'ambiance y est festive et conviviale.



*Interview de Sandra Richaud par Marianne Perez – Juin 2021*



Etape 2 : sortie dans les champs et alpages proches

Lorsque le fourrage est épuisé et que le printemps arrive, les éleveurs sortent le bétail dans les champs proches. Ils font des parcs et déplacent les animaux en fonction de la quantité de végétation nécessaire.

En automne il en va de même après la transhumance estivale, les brebis peuvent paître jusqu'à l'arrivée de l'hiver où elles rentreront à la ferme.

Etape 3 : la transhumance en montagne

En juin, le bétail quitte le domaine d'alpage intermédiaire pour les hauts alpages, ou alpages supérieurs, à une altitude de 1 600 à 2 000 mètres. Pendant cette période, appelée aussi estivage, les prairies du domaine d'alpage intermédiaire sont fauchées, et on récolte aussi le foin sauvage. Entre la mi-septembre et la mi-octobre, le bétail revient dans les alpages intermédiaires du *maièn*.

Cette forme d'élevage existe depuis des siècles.

Le troupeau se déplace du bas vers le haut et le berger tient la conduite du troupeau afin que les animaux ne manquent jamais de nourriture.